

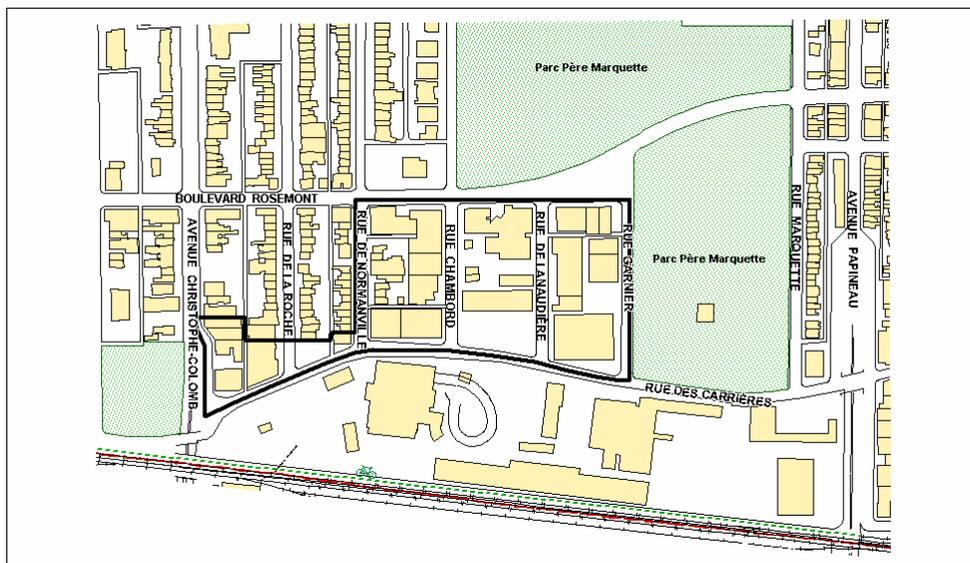
<b>Numéro de dossier :</b> 1030963068	
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Rosemont/Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme / des permis et de l'inspection
<b>Objet</b>	Adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie (CO92 03386) afin de créer une nouvelle aire d'affectation «commerce/habitation» à même une partie des aires «industrie légère» et «industrie», localisée au sud du boulevard Rosemont, entre les rues De Normandie et Garnier, de créer une nouvelle aire d'affectation «activités multiples» à même une partie des aires «industrie légère», «industrie» et «commerce lourd» localisée au nord de la rue des Carrières, entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Garnier et de modifier les limites de hauteur et de densité dans ces nouvelles affectations.

## Comité consultatif d'urbanisme Séance du 18 juin 2003

Prendre connaissance des orientations relatives au maintien des affectations «industrie» et «commerce lourd» actuellement prévues au Plan d'urbanisme pour des îlots ou parties d'îlot compris dans le secteur délimité par les rues Garnier, des Carrières, l'avenue Christophe-Colomb et le boulevard Rosemont.

### Objet de la présentation au CCU

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises soumet au comité consultatif le présent rapport d'orientation relatif à la vocation privilégiée pour le secteur illustré ci-dessous.



### Contexte

Au cours des derniers mois, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a été saisie, pour ce secteur, de trois demandes de modification au Plan et au Règlement d'urbanisme. Dans les trois cas, les projets soumis visaient, pour les emplacements suivants, le remplacement des usages autorisés par un usage résidentiel :

- 1300, boulevard Rosemont : projet déposé en décembre 2002, prévoyant la démolition d'un bâtiment à vocation industrielle et son remplacement par un bâtiment comportant 94 logements locatifs pour personnes âgées. Ce projet propose également la construction d'une coopérative d'habitation de 33 unités au sud de ce nouveau bâtiment (dossier 1030963002);
- 5669, rue Chambord : demande reçue en octobre 2002, proposant le remplacement d'un bâtiment unifamilial d'un étage par un bâtiment de 3 logements sur deux étages (dossier 1020963029);
- 5625, avenue Christophe-Colomb : projet déposé en avril 2002, visant le recyclage d'une ancienne boulangerie en 28 unités de condominiums (dossier 1020489055). Chacun de ces projets fait l'objet d'une évaluation complémentaire à la présente analyse et soumise, elle aussi, au comité consultatif.

Ce dernier projet a fait l'objet d'une première présentation au CCU en juillet 2002. À ce moment, il fut décidé de ne pas soutenir la demande de changement de zonage, considérant la cohabitation difficile avec un environnement caractérisé par des usages lourds, la diminution du nombre de terrains zonés à des fins de commerces lourds et d'industries dans un contexte de rareté de ces espaces dans l'arrondissement, la perte éventuelle de nombreux emplois et la présence de contraintes environnementales importantes (proximité de l'Éco-centre et des ateliers municipaux, présence du corridor ferroviaire du CP et de la voie de camionnage sur la rue des Carrières, potentiel de contamination). Afin d'appuyer davantage cette décision, il fut également décidé de procéder à une évaluation des vocations dans un cadre élargi intégrant les îlots voisins situés au nord de la rue des Carrières.

Par ailleurs, la CDEC Rosemont – Petite-Patrie a procédé, en 2002, à une évaluation du potentiel de reconversion des trois îlots situés entre les rues De Normanville et Garnier. Globalement, l'étude soutient un redéveloppement résidentiel des îlots, compte tenu de leur enclavement dans un secteur à prédominance résidentielle, la vétusté de plusieurs bâtiments et la présence de terrains vacants. Cette étude reconnaît toutefois l'importance des défis soulevés par un tel changement de vocation, soit la contamination potentielle des sols ainsi que le nombre important de propriétés à acquérir pour que l'opération de requalification soit menée à bien.

Le présent dossier découle de la préoccupation partagée par la Direction et le CCU quant à la vocation de l'ensemble du secteur. En plus de permettre une appréciation cohérente des trois demandes soumises à l'évaluation de la Direction, il vise à statuer sur la pertinence de revoir ou de maintenir les affectations prévues, considérant les pressions de conversion ressenties, la dynamique propre au secteur et celle du milieu environnant.

## **Portrait du secteur**

### *Description générale*

Le secteur est situé au sud de la Petite-Patrie, aux abords du corridor de la voie ferroviaire du Canadien Pacifique. Il s'inscrit donc dans un ensemble de secteurs à vocation industrielle qui s'articulent autour de la voie du CP, du port de Montréal jusqu'à la cour de triage de Côte-Saint-Luc. Jusque dans les années 1930, il était en partie occupé par une des nombreuses carrières exploitées dans cette partie de l'île.

Au sud, le secteur voisine d'importantes installations municipales qui regroupent, outre l'ancien incinérateur, des ateliers et garages d'entretien, un dépôt de véhicules et l'Éco-centre Petite-Patrie. La rue des Carrières, qui sépare les installations municipales du secteur à l'étude, est le lieu de passage des véhicules lourds qui vont et viennent de l'Éco-centre ou d'autres parties du site. Au nord et à l'ouest, les activités résidentielles sont prédominantes alors qu'à l'est, le parc Père-Marquette fait office de zone tampon entre les îlots industriels et d'autres secteurs résidentiels.

À l'intérieur du secteur, les activités industrielles et commerciales sont nettement dominantes. On y retrouve également quelques bâtiments résidentiels, dans un contexte de cohabitation problématique compte tenu de la nature des activités prédominantes dans le secteur et dans le voisinage. Le cadre bâti est de qualité variable et l'apparence extérieure des bâtiments, plutôt banale, est généralement peu soignée. Les locaux vacants sont rares.

Au Plan d'urbanisme, les affectations prévues se répartissent en trois ensembles. Sur la tête d'îlot située entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue De La Roche, les usages de type commerce lourd sont autorisés. Sur la tête d'îlot comprise entre les rues De La Roche et De Normanville, de même que sur l'îlot situé entre les rues De Normanville et Chambord, le Plan prévoit une affectation industrie légère. Dans la dernière partie, soit les deux îlots compris entre les rues Chambord et Garnier, les occupations prévues sont celles de la catégorie industrie.

Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement traduit ces affectations en permettant, sur les deux premières têtes d'îlots, le commerce lourd, l'entreposage et l'industrie légère. Sur l'îlot compris entre les rues De Normanville et Chambord, ce règlement permet l'industrie légère, l'entreposage et certaines activités commerciales. Enfin, sur le dernier îlot, les usages industriels, certains établissements commerciaux ainsi que les activités de type commerce lourd et l'entreposage sont permis.

Au rôle d'évaluation, la valeur totale des immeubles du secteur s'élève à \$10 millions. Au rôle locatif, la valeur des emplacements est de \$1,3 millions.

Avec les secteurs Marconi – Alexandra, Masson – De Lorimier et de Bellechasse, le secteur des Carrières est l'un des seuls secteurs de l'arrondissement pouvant encore accueillir des activités d'insertion difficile, industrielles ou commerciales.

#### *Profil des occupations*

Le plus récent recensement des entreprises et des emplois à Montréal (REEM), réalisé en 2000, a dénombré 39 établissements et plus de 330 emplois dans le secteur d'étude. Comme l'indique le tableau suivant, un nombre important de ces entreprises œuvrent dans le secteur des services ou encore dans des activités reliées à l'automobile.

**Répartition des entreprises  
par secteur d'activité  
REEM 2000**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Nombre d'entreprises</b>
Services divers	13
Réparation et entretien automobile	11
Fabrication	9
Commerce de gros	3
Commerce de détail	1
Autres	2

La comparaison de ce recensement avec celui réalisé en 1996 nous indique un maintien du nombre d'établissements (40 comparativement à 39 en 2000) mais une hausse significative du nombre d'emplois (281 comparativement à 332, soit un accroissement de 18%). Quant à la répartition de ces entreprises par secteur d'activité, elle a peu évolué.

Le prochain recensement étant réalisé au cours de l'été prochain, les données du REEM 2000 sont donc, actuellement, les seules qui soient exhaustives. Toutefois, une analyse du rôle locatif de septembre 2002 indique un total de 47 entreprises actives. Bien que les données de ce rôle et celles du REEM ne puissent être comparées sur une même base, compte tenu de la différence des sources, elles tendent à indiquer que l'activité économique se maintient dans le secteur et que celui-ci ne soit pas en déclin. Cette observation a d'ailleurs pu être validée par une récente visite sur le terrain, laquelle visite a également permis de relever des locaux vacants dans seulement 5 bâtiments.

Situation relativement fréquente dans les quartiers centraux, le secteur est aussi caractérisé par la présence de logements insérés en mixité avec les autres activités. On y retrouve ainsi 20 logements, répartis dans 5 bâtiments sur la rue De Normanville et 3 autres sur la rue Chambord.

### *Contraintes du secteur*

Considérant un éventuel repositionnement résidentiel du secteur, deux niveaux de contraintes sont à noter. Le premier est inhérent aux opérations des entreprises existantes alors que le second découle du bilan environnemental des lieux.

De façon générale, les activités industrielles et commerciales existantes présentent des contraintes comparables à celles de tout secteur de même nature. Étant plutôt orientées vers la fabrication, le commerce de gros et les services, ces entreprises génèrent davantage une circulation de camions pour la livraison et la cueillette des marchandises, qu'un achalandage régulier de clients. Cette circulation lourde est d'ailleurs reconnue par la réglementation qui permet le transit de camions en tout temps, le jour et la nuit, dans l'ensemble des rues du secteur. Seule exception à cette règle, la rue De Normanville où le camionnage est interdit.

Le nombre relativement élevé de commerces reliés à l'automobile représente un autre élément particulièrement irritant eu égard à l'incompatibilité de ce type de commerce avec la fonction résidentielle. Considérant leur présence sur tous les îlots, les impacts générés par l'entretien et la réparation de véhicules sont perceptibles dans l'ensemble du secteur. Ces commerces opèrent souvent toutes portes ouvertes et parfois même à l'extérieur. Compte tenu du bruit causé par de telles activités Depuis 1996, 3 plaintes de bruit ont été enregistrées dans le secteur. Deux de ces plaintes concernaient un atelier de réparation automobile situé sur la rue De La Roche alors qu'une autre visait un commerce de nettoyage de vêtements situé sur le boulevard Rosemont. Il est important de noter que les seules plaintes qui sont enregistrées sont celles pour lesquelles le plaignant accepte de déclinier son identité, ce que plusieurs plaignants refusent de faire.

, cette situation est un facteur d'inconfort dans le voisinage. Par ailleurs, plusieurs entreprises entreposent des véhicules en réparation en cour avant et parfois même en bordure la voie publique. Cette situation constitue un irritant supplémentaire qui affecte négativement l'image du secteur.

Décollant des occupations actuelles et passées, le secteur porte les contraintes inhérentes aux usages industriels ayant occupés de tels secteurs. La Division des laboratoires du Service de l'environnement, de la voirie et des réseaux établit d'ailleurs à «élevé» l'incidence de contamination des sols pour l'ensemble du secteur L'incidence de contamination résulte d'une interprétation des données disponibles (historique des occupations, analyses de sols) qui reflète la probabilité de retrouver des sols contaminés dans une zone.

Par ailleurs, une partie des îlots situés entre les rues Garnier et Chambord a été occupée, jusque dans les années 1930, par une ancienne carrière. Ces emplacements ont donc été construits sur du sol remblayé, ce qui, sur le plan environnemental, présente une double préoccupation. La première est relative à la capacité portante du sol, laquelle se trouve souvent réduite par la composition instable du remblai. La seconde découle de la nature même des matériaux de remblai qui peuvent réduire la qualité des sols sous le seuil acceptable en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement pour un usage résidentiel. De tels problèmes ne sont toutefois pas insurmontables, comme en témoigne le projet Habitat Chambord dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal, lui même construit sur une ancienne carrière remblayée.

Dans de tels cas cependant, les mesures exigées par le ministère de l'Environnement du Québec pour la gestion des sols contaminés et le contrôle environnemental du site, notamment quant à la présence de biogaz, pèsent lourdement sur la viabilité économique de projets d'habitation, particulièrement celle des projets d'habitation sociale. C'est pour pallier ce fardeau que la Ville et le gouvernement du Québec ont mis en place le programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain, Revi-sols. Il est toutefois important de noter que les sommes prévues au programme sont épuisées. La Ville attend toujours la confirmation du versement, par le gouvernement, du montant supplémentaire de \$15M prévu dans le contrat de ville aux fins de ce programme. Quoiqu'il en soit, il est d'ores et déjà acquis que cette injection de nouveaux fonds ne permettra pas de répondre à la demande puisque les sommes requises par les projets aujourd'hui approuvés dépassent largement ce montant.

## **Portrait du voisinage**

### *Les installations municipales du site des Carrières*

L'élément le plus marquant du voisinage est sans aucun doute la présence des activités municipales au sud de la rue des Carrières, entre les avenues Christophe-Colomb et Papineau. Ces installations comprennent une cour de voirie qui accueille la flotte de véhicules utilisés, notamment, pour l'entretien des rues (balais mécaniques, niveleuses, chenillettes, camions à neiges, souffleuses, épanduses, etc.). Le site accueille aussi des bureaux, des entrepôts, un poste d'essence ainsi que des garages et des ateliers d'entretien répondant aux besoins de plusieurs arrondissements. On y retrouve enfin l'Éco-centre Petite-Patrie ainsi que l'ancien incinérateur, en attente d'une décision quant à son possible réaménagement en centre récréatif (projet du Taz). Au total, ces activités emploient près de 500 personnes.

Les installations municipales du site des Carrières génèrent un niveau d'activité élevé qui pose de fortes contraintes au milieu environnant, particulièrement en ce qui a trait à la circulation et au bruit. En plus des arrivées et départs des employés à bord de leurs véhicules personnels, on estime que chaque véhicule effectue quotidiennement jusqu'à 7 ou 8 entrées/sorties. Ces mouvements peuvent être plus intensifs entre le 15 novembre et le 15 avril, période pendant laquelle les opérations s'effectuent souvent 24 heures par jour, 7 jours sur 7. Quant au bruit causé par la circulation des camions, une étude réalisée en 2000 pour la CDEC relativement au potentiel de développement des secteurs sensibles de la voie du CP a permis de relever un niveau de bruit maximal de 82 dBA sur la rue des Carrières.

À cause de la nature et de l'intensité des activités qui y ont lieu, l'Éco-centre impose lui aussi d'importantes contraintes au voisinage. En opération du mardi au samedi en hiver et du lundi au samedi en été, cet équipement traite un volume de matériaux qui dépasse largement celui de tous les autres éco-centres réunis. Il reçoit plus de 60 000 véhicules par années, soit une moyenne supérieure à 200 véhicules par jour. Pendant la période la plus achalandée, de la fin du printemps jusqu'à la fin de l'été, le nombre de véhicules peut atteindre 350 par jour.

Un tel achalandage crée souvent des files d'attente variant entre 30 et 45 minutes sur la rue des Carrières, près des intersections Christophe-Colomb et De La Roche. Pour les gestionnaires du site, cette situation est préoccupante compte tenu des problèmes de circulation et des accrochages qui en résultent.

Le volume de circulation des usagers aux abords de l'Éco-centre n'est pas la seule contrainte notable puisqu'à chaque jour, 25 conteneurs de matériaux sont chargés sur des camions dès 7 heures le matin pour être ensuite acheminés vers le complexe environnemental Saint-Michel (ancienne carrière Miron). Pendant la période de pointe, ce nombre s'élève jusqu'à 40. Outre ces mouvements de véhicules, il faut noter le niveau de bruit élevé généré par la résonance des matériaux qu'on laisse tomber dans les conteneurs (entre 63 et 83 dBA, selon l'étude déjà mentionnée) et, surtout, celui presque continu causé par le chargement du gravier et le transport des conteneurs sur les camions (de l'ordre de 70 dBA, avec un maximum de 81dBA). Dans

l'ensemble, ces opérations créent également beaucoup de poussières que les responsables de l'Éco-centre doivent faire nettoyer en envoyant, 2 fois par jour, un balai mécanique parcourir le site et la rue des Carrières.

### *La voie du CP*

Le voisinage de l'aire d'étude est également caractérisé par la présence de la voie ferroviaire du CP, une infrastructure de transport des marchandises qui a fortement contribué à structurer le développement des quartiers centraux et particulièrement celui des secteurs industriels qui s'y greffent. Occupés à l'origine par des industries requérant des liens fonctionnels avec le réseau ferroviaire, ces secteurs accueillent aujourd'hui une grande variété d'entreprises dont les besoins en transport sont dorénavant satisfaits par le réseau routier.

Conséquence de l'évolution des modes de transport des marchandises, la voie du CP a vu son rôle modifié. Assurant autrefois la desserte des entreprises implantées en bordure, le réseau ferroviaire est maintenant au cœur du rôle de plaque tournante que Montréal assume dans le transport des marchandises. En assurant le transit des conteneurs de Montréal vers les marchés intérieurs nord-américains, il est garant de l'efficacité du port de Montréal.

On estime aujourd'hui à une quarantaine par semaine le nombre de convois empruntant la voie du CP. Ce nombre pourrait être appelé à croître sensiblement si le nombre de conteneurs arrivant au port augmentait, comme l'administration portuaire le souhaite, ou si les discussions entre le CN et le CP pour une utilisation partagée de cette voie se concluaient positivement.

L'impact sonore généré par le passage de ces convois est perceptible aux abords de la rue des Carrières. Il est cependant atténué par la présence des installations municipales, sauf à l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb où le tracé de la voie se rapproche de celui de la rue des Carrières.

Enfin, on doit souligner la présence, dans l'emprise ferroviaire, du tronçon du Réseau vert aménagé dans l'arrondissement.

### *Projets planifiés*

Outre les 3 demandes soumises pour évaluation dans le secteur d'étude, un seul projet peut être considéré comme étant actif. Il s'agit du projet de réutilisation de l'ancien incinérateur par le Taz, un centre récréatif destiné particulièrement aux jeunes. De son côté, la Ville poursuit ses études relatives aux ateliers municipaux, lesquelles pourraient conduire à la consolidation de certaines activités sur le site des Carrières. Par ailleurs, un constat réalisé par la Direction des travaux publics et des parcs de l'arrondissement démontre que l'Éco-centre est à l'étroit dans sa configuration actuelle. Un agrandissement de cet équipement pourrait donc s'avérer nécessaire au cours des prochaines années afin de lui permettre de répondre à la demande.

## **Analyse et orientations**

D'entrée de jeu il convient de reconnaître que les pressions de redéploiement résidentiel qui affectent le secteur étudié ne sont pas propres à l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie. Dans l'ensemble des quartiers centraux, l'intérêt accru des acheteurs pour le «vivre en ville» combiné à une rareté des terrains vacants a fait en sorte de déplacer la demande vers de tels secteurs. Près de nous, l'arrondissement Plateau-Mont-Royal a été particulièrement affecté par cette tendance.

Sur le plan urbanistique, cette transformation pose un enjeu important, soit celui du maintien de lieux d'emplois dans les quartiers centraux. En effet, la présence d'activités économiques en maillage avec les secteurs résidentiels est l'une des caractéristiques qui distingue les vieux quartiers des zones d'urbanisation

plus récente. En plus de constituer des espaces générateurs d'emplois, ces lieux abritent des entreprises qui offrent des services répondant à un besoin de proximité par rapport à leur clientèle.

L'actuelle révision du Plan d'urbanisme partage cette préoccupation et lui accorde une place importante. On y reconnaît que *«la vitalité des quartiers centraux est largement associée à la mixité fonctionnelle et sociale de ces milieux de vie. Les activités économiques des secteurs industriels enrichissent l'amalgame d'emplois que l'on retrouve dans les quartiers plus anciens. Qu'il s'agisse de grandes implantations ou de sites d'accueil pour de petites entreprises de production ou de services, ces espaces industriels urbains supportent des activités économiques diversifiées»*. Conséquemment, les orientations préliminaires prévoient le maintien de la vocation de la majorité des espaces industriels situés aux abords de la voie du CP, y compris celui visé par la présente analyse.

Le portrait tracé par les sections précédentes ont permis de mettre en lumière les faits suivants :

- L'arrondissement compte un nombre restreint de secteurs à vocation industrielle. Celui à l'étude offre un nombre significatif d'entreprises et d'emplois. Ce nombre se maintient, confirmant ainsi qu'il est animé par une vitalité certaine.
- Le profil des entreprises existantes est surtout axé vers la fabrication et les services. Plusieurs entreprises opèrent des activités d'entretien et de réparation automobile qui affectent négativement l'environnement visuel et sonore du secteur. Ces activités étant difficilement compatibles avec une vocation résidentielle, une localisation dans un secteur à vocation industrielle est donc préférable à une implantation au cœur d'une rue résidentielle.
- Advenant un changement de vocation du secteur, l'arrondissement aurait à traiter un nombre important de plaintes des nouveaux résidents soumis aux impacts des autres activités. À terme, ces pressions pourraient entraîner la fermeture des entreprises et le déplacement des emplois. Un changement de vocation partiel ou l'autorisation de projets particuliers amènerait aussi les futurs résidents à cohabiter avec des usages incompatibles. Cette approche a été utilisée dans le cas des Cours du Cloître, dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal. Depuis la construction de ce projet dans un secteur dominé par des activités industrielles, la Ville doit traiter un nombre élevé de plaintes de la part des résidents.
- Si la Ville devait envisager la mise en place d'un programme de soutien pour la relocalisation des entreprises implantées dans le secteur, des investissements importants seraient à prévoir, considérant la valeur foncière des immeubles impliqués et les compensations à verser aux exploitants.
- Sur le plan environnemental, le secteur est affecté par la présence d'une ancienne carrière et par un historique d'occupation industrielle qui ont amené le Service de l'environnement de la Ville à classer comme élevée l'incidence de contamination des sols. La viabilité économique de projets résidentiels pourrait être affectée par la présence de contaminants dans le sol.
- Le voisinage pose des contraintes majeures à la requalification résidentielle du secteur, particulièrement sur les plans du bruit et de la circulation. Les activités municipales du site des Carrières seront maintenues, voire intensifiées. Un éventuel repositionnement résidentiel du secteur étudié serait non seulement incompatible avec ces activités, il pourrait aussi remettre en question leur présence à cause d'éventuelles pressions de la part des nouveaux résidents.
- S'il était décidé d'aller de l'avant avec un changement de vocation, une zone tampon constituée d'usages de transition (industrie légère et activités commerciales) devrait être maintenue sur les têtes d'îlots donnant sur la rue des Carrières. Dans une telle situation, l'interface entre des usages et les logements voisins demeurerait préoccupante. Aussi, on peut douter de l'intérêt qu'auraient des entreprises à s'installer à proximité de logements.

Ceci étant noté, la Direction reste sensible aux besoins en logements fortement ressentis dans les quartiers

centraux. Elle considère toutefois que la réponse à ces besoins ne peut être trouvée que dans un environnement adéquat, ce que le secteur visé par le présent dossier n'offre pas. Au cours des dernières années, la Ville a fortement appuyé des projets d'habitation dans un contexte de renouvellement urbain des secteurs Angus et Paul-Sauvé. Au cours des prochaines années, ces efforts seront poursuivis intensivement avec le développement du site du Centre Préfontaine et la requalification du site des ateliers municipaux Rosemont. Parallèlement à ces efforts, les travaux relatifs à l'élaboration du Plan d'urbanisme se pencheront sur les autres solutions à mettre en place afin d'offrir une réponse aux besoins en logements.

En conclusion, et considérant les faits énoncés précédemment, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises souhaite **maintenir, pour le secteur étudié, les affectations prévues au Plan et au Règlement d'urbanisme**. De plus, afin d'y accroître le niveau d'activités et de faciliter l'occupation des locaux vacants, la Direction entend profiter de la révision du Plan d'urbanisme pour **élargir la gamme d'usages industriels et commerciaux autorisés**, dans une perspective de complémentarité avec le milieu environnant. Dans cette perspective, et compte tenu de la proximité de l'Éco-centre, une attention particulière sera portée au potentiel du secteur pour des entreprises liées au recyclage et au réemploi.

Parallèlement à ces actions, la Direction pourra **offrir aux propriétaires d'immeubles comportant des locaux vacants un soutien professionnel dans leur recherche de locataires**. Enfin, on verra à **accentuer les efforts d'inspection** en vue, d'une part, de faciliter la cohabitation entre les activités industrielles et résidentielles existantes et, d'autre part, d'améliorer l'image du secteur aux yeux de nouvelles entreprises.

**Luc Gagnon, chargé de projets - urbanisme**

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

11 juin 2003